

Grâce à cette marque,
vous agissez pour l'économie locale

ARTISAN
D'ALSACE

Qui ?

La Chambre de Métiers d'Alsace, aux côtés de l'ADIRA et des organisations professionnelles de l'artisanat alsacien, avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, a créé la **marque ARTISAN D'ALSACE**.



Pourquoi ?

Cette marque identifie des entreprises artisanales sur le territoire alsacien.

Elle constitue un véritable avantage compétitif et renforce le sentiment d'appartenance. Elle valorise le savoir-faire et cultive les talents.

Peuvent prétendre à la Marque, les entreprises inscrites depuis au moins 3 ans au Registre national des entreprises (RNE) relevant du secteur des métiers et de l'artisanat, et approuvées par un Comité d'accréditation, composé des représentants d'une organisation professionnelle, de l'ADIRA et de la CMA.

L'objectif

Rendre plus compétitives les entreprises alsaciennes de votre territoire
les artisans, votre économie...

Booster l'image de l'artisanat
leur métier, votre attractivité...

Promouvoir et valoriser la diversité et la richesse des savoir-faire de l'artisanat alsacien
votre engagement, leur talent !



Valoriser les entreprises de proximité et encourager les consommateurs à acheter local !

ARTISAN D'ALSACE

Renforcez l'attractivité de votre territoire en incitant les artisans à rejoindre la marque ARTISAN D'ALSACE.



Comment ?

La CMA propose trois accompagnements aux communes et intercommunalités pour soutenir les artisans, de leur territoire, dans leurs démarches d'obtention de la Marque.

pour 10 artisans accrédités

Accompagnement	Formule OR	Formule ARGENT	Formule BRONZE
Prospection Emailing ciblée	X	X	X
Prospection Phoning	X	X	X
Gestion administrative des dossiers	X	X	X
Coût d'adhésion annuelle à la marque ARTISAN D'ALSACE pour l'artisan	Prise en charge à 100 % par la collectivité	Prise en charge à 50 % par la collectivité	Prise en charge à 50% par la collectivité
	200 € (HT) par artisan accrédité	100 € (HT) par artisan accrédité	100 € (HT) par artisan accrédité
Valorisation du partenariat ¹	X	X	Intégration du logo sur le site internet
Cérémonie ²	X		
Animation du réseau ³	X		
Bilan	X	X	X
MONTANT À PAYER par la collectivité	7 000 € (HT)	4 500 € (HT)	1 300 € (HT)
	8 400 € (TTC)	5 400 € (TTC)	1 560 € (TTC)

¹ Inclus la valorisation du partenariat sur le site internet de la marque et la personnalisation de supports de communication. (Frais d'impression et d'affichage à la charge de la collectivité, en sus)

² Organisation d'une cérémonie officielle de remise des accréditations aux artisans. (Cocktail, service et salle sont à la charge de la collectivité, en sus)

³ Organisation d'un Apéro de la Marque sur votre territoire (rencontre thématique des artisans accrédités).

ARTISAN D'ALSACE



Contacts

(67) Cécile Gambet : cgambet@cm-alsace.fr
(68) Fabienne Barrault : fbarrault@cm-alsace.fr

Retrouvez tous les Artisans d'Alsace sur
marque-artisan.alsace